

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 544

1^{er} mars 2012

SOMMAIRE

Banque Carnegie Luxembourg S.A.	26091	ESFIL - Espirito Santo Financière S.A. ...	26098
Bella Notte Sàrl	26091	European Media Robot Investments S.A.	26097
Bold Fury S.A.	26091	26097
BP Bio Project Holding S.A.	26092	Eurotrust Corporate Services S.A.	26099
Brightpoint (Luxembourg) Sàrl	26089	Falcon Property S.A.	26100
Brussels Airport Investments S.à r.l.	26090	Filuxim Sàrl	26099
Capa S.A.	26094	Financière Daunou 11 S.A.	26099
Caroline Holdings S.à r.l.	26090	Fin Eleven S.A.	26100
Cerved Luxco Participation I	26092	Finesco S.A.	26101
Cidron Celestial S. à r.l.	26092	Finlon Investments SA	26101
Coller Partners 506 Luxembourg	26090	Fiskgjusen S.à r.l.	26100
Crédit Suisse (Luxembourg) S.A.	26094	Fis Neudorf S.A.	26101
Cubus Invest S.A.	26094	Fivre S.à r.l.	26102
Cucina (BC) Luxco	26093	FK Property S.à r.l.	26102
Culligan International S.à r.l.	26093	Galletley Finance S.à r.l.	26102
Demec S.A.	26095	Global Investment & Consultancy S.A. ...	26111
Diamond Mountain S.A.	26095	Goodman Edelweis Logistics (Lux) S.à r.l.	26111
Doll S.à r.l.	26095	26111
Driven S.A.	26096	Groupement de réviseurs indépendants	
Eastern Property Investment 2 S.C.A. ...	26097	(G.R.I.) G.I.E.	26112
Eastern Property Investment S.C.A.	26096	Inter Holding II S.à r.l.	26103
Eastern Property Management Sàrl	26096	Investment Corp	26112
Elancourt Luxembourg S.à r.l.	26098	Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l.	26090
Emma S.A.	26097	Triton Luxembourg GP Saltri II S.C.A. ...	26066
Eris Investissements S. à r.l.	26097	Venini Holdings S.A.	26089

Triton Luxembourg GP Saltri II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.847.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of December.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1 Lasabotte AB, a limited liability company governed by the laws of Sweden, having its registered office at 13 Bd Franck Pilate, 06300 Nice, France,

2 E Advisers AB, a limited liability company governed by the laws of Sweden, having its registered office at c/o Benny Ernstsson, Sergeantstaden 3, 291 35 Kristianstad, Sweden,

3 Anders Wassberg, residing at Tennisvägen 35, 236 42 Höllviken, Sweden,

4 Sven Gunnar Schough, residing at Kralja Petra Kresimira IV 39, 21300 Makarska, Croatia,

5 Aktiebolaget Grundstenen 138320 (under change of name to LHM Sverige AB), a limited liability company governed by the laws of Sweden, Trollenäsgratan 7, 216 19 Malmö, Sweden,

6 Peter Ericsson, residing at Örkullev. 2, 394 77 Kalmar, Sweden,

7 Peter Gustafsson, residing at Kullabergsvägen 23, 260 42 Mölle, Sweden,

8 Robert Bieger, residing at Bruehlgasse 16, 72401 Haigerloch-Hart, Germany,

9 Fredrik Alfredsson, residing at Svalörtsvägen 46 A, 246 50 Löddeköpinge, Sweden,

10 Carsten Svantesson, residing at 1056 Howell branch road, 32789 Winter Park Florida, USA,

11 Andreas Sweden, Berge, residing at Centrumgatan 11, 234 33 Lomma,

12 Staffan Bornander, Sweden, residing at Backslingen 13, 283 36 Osby,

13 Tobias Blumer, Switzerland, residing at Oberschwandi 25, 9104 Waldstatt,

14 Dirk Indorf, Germany, residing at Deepener Str 27, 27386 Hemslingen,

15 Mats Skanby, residing at Lagmanshejdevägen 38, 239 30 Skanör, Sweden,

16 Lena Arvidsson, residing at Storgatan 62, 382 34 Nybro, Sweden,

17 Christer Larsen, residing at Skogsgårdsvägen 5, 380 41 Gullaskruv, Sweden,

18 Jessica Wolmhed, Kalmar, Sweden, residing at Västerlånggatan 17 B, 392 33

19 Lars Grindestam, Sweden, residing at Sävgatan 4, 386 33 Färjestaden,

20 Johan Nyqvist, residing at Gyllenborgsgatan 13, 112 43, Stockholm Sweden,

21 Thomas Niederhumer, Innbach, Germany, residing at See 38, 4633, Kematen am

22 Per Jansson, residing at Olles Gränd 3, 393 63 Kalmar, Sweden,

23 Patrik Aberin, residing at Ludvigsgatan 4, 382 34 Nybro, Sweden,

24 Tomas Gustavsson, Ljungbyholm, Sweden, residing at Mortorpsvägen 20, 388 93

25 Lotta Olander, Sweden, residing at Baltzargatan 14 E, 211 36 Malmö,

26 Lisa Holmlund, Sweden, residing at Bodekullsgatan 31 A, 214 40 Malmö,

27 Tommy Liljebjörn, residing at Pär Lagerkvists väg 21, 352 43 Växjö, Sweden,

28 Bruce Uhler, residing at Storgatan 34, 382 30 Nybro, Sweden,

29 Pernilla Jonsson, Sweden, residing at Döbelnsgatan 11, 382 38 Nybro,

30 Michael Modigh, Sweden, residing at Prosits Väg 1, 386 96 Färjestaden,

31 Hannu Paitula, residing at Tobelstrasse 12, CH-8708 Männedorf, Switzerland,

32 Anders Edh, residing at Klövervägen 34 D, 246 50 Löddeköpinge, Sweden,

33 Sverre Severinsen, residing at Ettestadsletta 120, 659 Oslo, Norway,

34 Dan Albertsson, residing at Bredalycke, 360 53 Skruv, Sweden,

all represented by Me Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy dated.

35 Triton Luxembourg GP, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), with registered office 2628, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.788 («Triton Luxembourg GP»),

represented by Me Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy.

The aforementioned proxies, after being signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among Triton Luxembourg GP, as unlimited partner(s) (associé(s) commandité(s)) and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "Triton Luxembourg GP Saltri II S.C.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation. The consent of the Manager(s) shall be required in respect of such liquidation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-six thousand three hundred ninety-nine point forty-six euro (EUR 36,399.46), divided into:

(i) two million one hundred forty-nine thousand five hundred eighty-four (2,149,584) class A ordinary shares (the «Class A Ordinary Shares»), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) (the «Class A Shareholders») in representation of its/their limited partnership interest in the Company; and

(ii) five hundred forty-nine thousand three hundred eighteen (549,318) class 1 mandatory redeemable preferred shares (the «MRPS 1»);

(iii) nine hundred forty thousand nine hundred forty-four (940,944) class 2 mandatory redeemable preferred shares (the «MRPS 2»);

(collectively the «MRPS») which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaires commanditaires) in representation of its/their limited partnership interest in the Company (the «MRPS Shareholders»); and

(iv) one hundred (100) class B shares (the «Class B Shares»), which shall be held by the unlimited partner(s) (associés commandités) (the «Class B Shareholders»), in representation of its/their unlimited partnership interest in the Company.

Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The MRPS are redeemable in accordance with these Articles of Incorporation and the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote, at the exception of the MRPS which do not carry any voting rights except however in certain special circumstances provided by the Laws.

The Class A Ordinary Shares, MRPS and Class B Shares will be in the form of registered shares.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

The Class B Shares may only be transferred subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as Manager(s) of the Company after the relevant transfer. The Articles of Incorporation will be amended accordingly. Any transfers of Class B Shares not approved by the shareholders shall be unenforceable against the Company.

The Class A Shareholders and the MRPS Shareholders may not transfer their Class A Ordinary Shares or MRPS, as applicable, (i) until the occurrence of an Exit or (ii) as otherwise permitted under any shareholders' agreement entered into between the Company and its shareholders. Transfers of shares in breach of these Articles of Incorporation or any shareholders' agreement to which the Company is a party from time to time shall be unenforceable against the Company.

For the purpose of this article 6,

«Exit» means (i) the sale (other than a permitted transfer under a shareholders' agreement entered into between the Company and its shareholders) of any part of the securities in the Company or of shares or securities of any holding company directly or indirectly controlling the securities in the Company, the merger or consolidation of the group to which the Company belongs or any new issue of any securities, to any person resulting in that person together with any person acting in concert with such person holding, directly or indirectly, more than fifty point one (50.1) per cent of the total number of shares in the Company and votes (in aggregate); or the sale of all or substantially all assets of the group to which the Company belongs (whether through a share transaction or an asset transaction); or (ii) the listing of any part of the share capital of the Company or any other company of the Company's group holding all or substantially all of the assets of the group to which the Company belongs on a stock exchange or other authorised marketplace for public trading in shares.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at forty-two thousand four hundred thirty-two euro (EUR 42,432.-) divided into two million five hundred sixty-nine thousand one hundred (2,569,100) Class A Ordinary Shares, five hundred forty-nine thousand four hundred (549,400) MRPS 1, one million one hundred twenty-four thousand six hundred (1,124,600) MRPS 2 and one hundred (100) Class B Shares. Each authorized share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01).

The Manager(s) is(are) authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager(s) within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with

the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Manager(s) may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Manager(s) or of any person duly authorized and empowered by the Manager(s) for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

In respect of the capital increase, the new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager(s) shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Manager(s) to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares, Redemption of Shares. In accordance with and subject to the provisions of article 49-8 of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»), the general meeting of the shareholders of the Company may resolve to redeem part or all of the MRPS subject however to the conditions as set out below.

MRPS are redeemable (partially or in full) at any time until maturity at the option of the Company (an «Early Redemption»). The Company shall redeem all but not part of the MRPS then in issue at the latest on 19 December 2021 (the «Maturity Date»).

In each case, the redemption of the MRPS can only be made by using (I) the lower of Available Funds as at (i) the end of the last financial year or (ii) the time of redemption, where Available Funds represent, at the time of their determination, (a) the result of the last financial year and (b), where applicable, the result of the current financial year at the time of redemption, increased by the amount of the profits carried forward and free reserves (including any share premium) reduced by (a) the amount of the losses carried forward and (b), where applicable, the losses of the current financial year at the time of redemption (if not yet taken into consideration) and (c) reserves that are required and may not be distributed by law or the Articles of Incorporation (the «Available Funds») or (II) the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

Each MRPS shall be redeemed for an amount corresponding to the aggregate of (i) the par value and premium paid upon subscription of said MRPS (to the extent not already returned to the MRPS Shareholders), and (ii) any Preferred Dividend as defined in Article 31 of the articles of Incorporation accrued but not yet declared on the redeemed MRPS at the time of redemption (the «Redemption Price»), provided, however, that unless a new issue is made for the purpose of such redemption or the Company has sufficient Available Funds at the Maturity Date, the aggregate Redemption Price of all MRPS then in issue shall be reduced to match (without any other compensation for the holders of MRPS) the full amount of the Available Funds at the Maturity Date.

In the case of an Early Redemption, the Company shall give at least 6 (six) business days (i.e., a day, other than a Saturday or Sunday or public holiday, on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg) prior written notice to the MRPS Shareholders setting out the proposed redemption date (which must be a day, other than a Saturday or Sunday or public holiday, on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements set out hereafter.

The Company may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full).

The Manager(s) is/are irrevocably authorised and empowered to take any steps to execute any documents and do and perform any acts on behalf of the Company which may be necessary to:

- (i) effect the redemption of the MRPS by the Company; and
- (ii) the completion of all related actions, at all times, in the manner and to the extent permitted by these Articles of Incorporation and the Laws.

The redeemed MRPS shall be cancelled by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter III. - Manager(s), Supervisory board

Art. 9. Management. The Company shall be managed by Triton Luxembourg GP (the "Manager"), in its capacity as sole unlimited partner and holder of Class B Shares of the Company.

The Manager(s) may be removed for cause only and, if following such removal, there remains no other Manager, the Manager must be immediately replaced by a new manager, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation. The Manager(s) to be removed shall have no veto right in its/their capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its/their removal and/or replacement.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Manager(s). The Manager(s) is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager(s).

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its(their) choice.

The Manager(s) may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its (their) choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any Manager (acting, in case the Manager is a legal entity, through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s), within the limits of such special power.

Art. 12. Management Fees and Expenses. The Manager(s) shall be entitled to be reimbursed for all reasonable expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the Manager(s) (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Liability of the Manager(s) - Indemnification. The Manager(s) shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall indemnify any Manager(s) (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, (or director, manager, officer or employee of the Manager(s)), or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Dissolution - Incapacity of the Manager(s). In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, and in the absence of another Manager, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 16. Supervisory Board. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the approved auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an approved auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

Art. 17. Advisory Powers of the Supervisory Board. In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine from time to time.

Art. 18. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the «Secretary»).

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 19. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the last Friday of May at 4.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other General Meetings. The Manager(s) or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders).

Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy holder. The Manager(s) may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the Manager (s) or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The Manager(s) may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Manager(s) must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaire») expressed in the English language.

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;

- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper («formulaire») shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper («formulaire») received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper («formulaire») shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3^{rds}) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Where the rights of a particular class of shares are affected, relevant quorum and majority requirements need to be fulfilled on a class basis.

Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the Manager(s).

MRPS carry no voting rights and shall therefore not be taken into consideration for the determination of any quorum or majority of any general meeting of shareholders except as imposed by article 46 of the 1915 Law for the following issues:

- (i) the issue of new shares carrying preferential rights;
- (ii) the determination of the Preferred Dividend attached to the MRPS;
- (iii) the conversion of the MRPS into ordinary shares;
- (iv) the capital decrease of the Company;
- (v) any change to the corporate object of the Company;
- (vi) the issue of convertible bonds;
- (vii) the dissolution of the Company before its term;
- (viii) the transformation of the Company into a corporation of another legal form.

The MRPS shall however have the same voting rights as the Class A Ordinary Shares, at all meetings, in case despite the existence of profits available for that purpose, the Preferred Dividend has not been paid in its entirety for any reasons whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all the Preferred Dividends shall have been received in full by the MRPS Shareholders.

Art. 28. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 29. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 30. Adoption of Financial Statements. The Manager(s) shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»).

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the holders of Class A Ordinary Shares, MRPS and Class B Shares.

In respect of each financial year the MRPS Shareholders shall be entitled to an annual preferential and cumulative dividend (the «Preferred Dividend») equal to:

(i) in respect of the MRPS 1, the higher of (a) one percent (1%) per annum of the nominal value of the MRPS 1 and (b) the Specific Income 1, each time on a pro rata basis of the MRPS 1 held by the relevant MRPS Shareholders;

(ii) in respect of the MRPS 2, the higher of (a) one percent (1%) per annum of the nominal value of the MRPS 2 and (b) the Specific Income 2, each time on a pro rata basis of the MRPS 2 held by the relevant MRPS Shareholders.

If the amount of the current year's Preferred Dividend has not been declared as dividend (e.g. due to the lack of distributable profits), such amount must be cumulated and can be declared in the next financial year, or the first following year in which there is sufficient profit to distribute.

After allocation of the Preferred Dividend, the Class A Shareholders and the Class B Shareholders shall be entitled to the remainder of the profits.

For the purpose of this Article 31,

«Securities 1» means all the fixed interest securities other than shares that the Company may hold from time to time in Saltri II LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163570, including for the avoidance of doubt any 10% fixed yield preferred equity certificates issued by Saltri II LuxCo S.à r.l., from time to time.

«Securities 2» means all the securities other than the Securities 1 that the Company may hold from time to time in Saltri II LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163570, including for the avoidance of doubt any variable yield preferred equity certificates issued by Saltri II LuxCo S.à r.l., from time to time.

«Specific Income 1» means in respect of each financial year, the positive result of all income (net of withholding tax, if any) derived from the Securities 1 held by the Company, including without limitation for the avoidance of doubt, interest, redemption gains, foreign exchange gains (on principal and interest) actually realised and earned by the Company.

«Specific Income 2» means in respect of each financial year, the positive result of all income (net of withholding tax, if any) derived from the Securities 2 held by the Company, including without limitation for the avoidance of doubt, interest, redemption gains, foreign exchange gains (on principal and interest) actually realised and earned by the Company.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the MRPS Shareholders, the Class A Shareholders and the Class B Shareholders. The Manager(s) fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the MRPS Shareholders will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to:

(i) their accrued and unpaid Preferred Dividend, if any;

(ii) the reimbursement of the share capital and share premium subscribed by them;

all to the extent not previously declared, paid or otherwise returned to the MRPS Shareholders.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, and after payments with regard to the MRPS or deposit of any funds to that effect, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class A Ordinary Shares and the holders of the Class B Shares so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law, Definitions

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the appearing parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed Capital	Number and Class of Shares	Share Premium	Amount Paid-in
Lasabotte AB	EUR 4,086.19	175,047 Class A Ordinary Shares 156,948 MRPS 1 76,624 MRPS 2	EUR 245,913.81	EUR 250,000.-
E Advisers AB	EUR 2,789.65	142,322 Class A Ordinary Shares 74,344 MRPS 1 62,299 MRPS 2	EUR 147,210.35	EUR 150,000.-
Anders Wassberg	EUR 4,086.19	175,047 Class A Ordinary Shares 156,948 MRPS 1 76,624 MRPS 2	EUR 245,913.81	EUR 250,000.-
Sven Gunnar Schough	EUR 4,931.04	268,282 Class A Ordinary Shares 107,385 MRPS 1 117,437 MRPS 2	EUR 245,068.96	EUR 250,000.-
Aktiebolaget Grundstenen 138320 (under change of name to LHM Sverige Invest AB)	EUR 5,409.25	376,234 Class A Ordinary Shares 164,691 MRPS 2	EUR 194,590.75	EUR 200,000.-
Peter Ericsson	EUR 2,434.16	169,305 Class A Ordinary Shares 74,111 MRPS 2	EUR 87,565.84	EUR 90,000.-
Peter Gustafsson	EUR 2,434.16	169,305 Class A Ordinary Shares 74,111 MRPS 2	EUR 87,565.84	EUR 90,000.-
Robert Bieger	EUR 811.39	56,435 class A ordinary shares 24,704 MRPS 2	EUR 29,188.61	EUR 30,000.-
Fredrik Alfredsson	EUR 811.39	56,435 Class A Ordinary Shares 24,704 MRPS 2	EUR 29,188.61	EUR 30,000.-
Carsten Svantesson	EUR 811.39	56,435 Class A Ordinary Shares 24,704 MRPS 2	EUR 29,188.61	EUR 30,000.-
Andreas Berge	EUR 243.42	16,931 Class A Ordinary Shares 7,411 MRPS 2	EUR 8,756.58	EUR 9,000.-
Staffan Bornander	EUR 243.42	16,931 Class A Ordinary Shares 7,411 MRPS 2	EUR 8,756.58	EUR 9,000.-
Tobias Blumer	EUR 243.42	16,931 Class A Ordinary Shares 7,411 MRPS 2	EUR 8,756.58	EUR 9,000.-
Dirk Indorf	EUR 243.42	16,931 Class A Ordinary Shares 7,411 MRPS 2	EUR 8,756.58	EUR 9,000.-
Mats Skanby	EUR 243.42	16,931 Class A Ordinary Shares 7,411 MRPS 2	EUR 8,756.58	EUR 9,000.-
Lena Arvidsson	EUR 243.42	16,931 Class A Ordinary Shares 7,411 MRPS 2	EUR 8,756.58	EUR 9,000.-
Johan Nyqvist	EUR 243.42	16,931 Class A Ordinary Shares	EUR 8,756.58	EUR 9,000.-

Thomas Niederhumer	EUR 243.42	7,411 MRPS 2 16,931 Class A Ordinary Shares	EUR 8,756.58	EUR 9,000.-
Christer Larsen	EUR 135.23	7,411 MRPS 2 9,406 Class A Ordinary Shares	EUR 4,864.77	EUR 5,000.-
Jessica Wolmhed	EUR 135.23	4,117 MRPS 2 9,406 Class A Ordinary Shares	EUR 4,864.77	EUR 5,000.-
Lars Grindestam	EUR 135.23	4,117 MRPS 2 9,406 Class A Ordinary Shares	EUR 4,864.77	EUR 5,000.-
Per Jansson	EUR 135.23	4,117 MRPS 2 9,406 Class A Ordinary Shares	EUR 4,864.77	EUR 5,000.-
Patrik Aberin	EUR 135.23	4,117 MRPS 2 9,406 Class A Ordinary Shares	EUR 4,864.77	EUR 5,000.-
Tomas Gustavsson	EUR 135.23	4,117 MRPS 2 9,406 Class A Ordinary Shares	EUR 4,864.77	EUR 5,000.-
Lotta Olander,	EUR 135.23	4,117 MRPS 2 9,406 Class A Ordinary Shares	EUR 4,864.77	EUR 5,000.-
Lisa Holmlund	EUR 135.23	4,117 MRPS 2 9,406 Class A Ordinary Shares	EUR 4,864.77	EUR 5,000.-
Tommy Liljebjörn	EUR 135.23	4,117 MRPS 2 9,406 Class A Ordinary Shares	EUR 4,864.77	EUR 5,000.-
Bruce Uhler	EUR 135.23	4,117 MRPS 2 9,406 Class A Ordinary Shares	EUR 4,864.77	EUR 5,000.-
Pernilla Jonsson	EUR 135.23	4,117 MRPS 2 9,406 Class A Ordinary Shares	EUR 4,864.77	EUR 5,000.-
Michael Modigh	EUR 135.23	4,117 MRPS 2 9,406 Class A Ordinary Shares	EUR 4,864.77	EUR 5,000.-
Hannu Paitula	EUR 2,465.52	134,141 Class A Ordinary Shares	EUR 122,534.48	EUR 125,000.-
Anders Edh	EUR 811.39	53,693 MRPS 1 58,718 MRPS 2 56,435 Class A Ordinary Shares	EUR 29,188.61	EUR 30,000.-
Sverre Severinsen	EUR 811.39	24,704 MRPS 2 56,435 Class A Ordinary Shares	EUR 29,188.61	EUR 30,000.-
Dan Albertsson	EUR 135.23	24,704 MRPS 2 9,406 Class A Ordinary Shares	EUR 4,864.77	EUR 5,000.-
Triton Luxembourg GP	EUR 1.-	4,117 MRPS 2 100 Class B Shares	EUR 0.-	EUR 1.-
Total:	EUR 36,399.46	2,149,584 Class A Ordinary Shares	EUR 1,655,601.54	EUR 1,692,001
		549,318 MRPS 1 940,944 MRPS 2 100 Class B Shares		

The amount of one million six hundred ninety-two thousand one euro (EUR 1,692,001.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-).

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2012.

Resolutions of the general meeting of shareholders

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following for a period of six (6) years:

- Mr Michiel Kramer, born on 25 January 1961, in Hilversum (The Netherlands), with professional address at 43 Avenue J.F. Kennedy , L-1855 Luxembourg;

- Mr Heiko Dimmerling, born 13 January 1970, in Fulda (Germany), with professional address at 20, Schillerstrasse, D-60313, Frankfurt, Germany;

- Ms Eloïse Kaunan, born on 5 January 1980, in Abidjan (Ivory Coast), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen L2540 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, who is(are) known to the undersigned notary by his(their) surname, first name, civil status and residence, such person(s) signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la version française de ce qui précède

L'an deux mille onze, le vingtième jour de décembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

- 1 Lasabotte AB, une société régie par les lois de Suède, avec siège social au 13 Bd Franck Pilate, 06300 Nice, France,
- 2 E Advisers AB, une société régie par les lois de Suède, avec siège social c/o Benny Ernstsson, Sergeantstaden 3, 291 35 Kristianstad, Suède,
- 3 Anders Wassberg, demeurant à Tennisvägen 35, 236 42 Höllviken, Suède,
- 4 Sven Gunnar Schough, demeurant à Kralja Petra Kresimira IV 39, 21300 Makarska, Croatie,
- 5 Aktiebolaget Grundstenen 138320 (en cours changement de nom en LHM Sverige AB), une société régie par les lois de Suède, avec siège social à Trollenäsgratan 7, 216 19 Malmö, Suède,
- 6 Peter Ericsson, demeurant à Örkullev. 2, 394 77 Kalmar, Suède,
- 7 Peter Gustafsson, demeurant à Kullabergsvägen 23, 260 42 Mölle, Suède,
- 8 Robert Bieger, demeurant à Bruehlgasse 16, 72401 Haigerloch-Hart, Allemagne,
- 9 Fredrik Alfredsson, demeurant Löddeköpinge, Suède, à Svalörtsvägen 46 A, 246 50
- 10 Carsten Svantesson, demeurant au 1056 Howell 32789 Winter Park Florida, États-Unis d'Amérique, branch road,
- 11 Andreas Berge, Suède, demeurant à Centrumgatan 11, 234 33 Lomma,
- 12 Staffan Bornander, Suède, demeurant à Backslingen 13, 283 36 Osby,
- 13 Tobias Blumer, Suisse, demeurant à Oberschwandi 25, 9104 Waldstatt,
- 14 Dirk Indorf, Germany, demeurant à Deepener Str 27, 27386 Hemslingen,

- 15 Mats Skanby, demeurant à Lagmanshejdevägen 38, 239 30 Skanör, Suède,
- 16 Lena Arvidsson, demeurant à Storgatan 62, 382 34 Nybro, Suède,
- 17 Christer Larsen, Gullaskröv, Suède, demeurant à Skogsgårdsvägen 5, 380 41
- 18 Jessica Wolmhed, Kalmar, Suède, demeurant à Västerlånggatan 17 B, 392 33
- 19 Lars Grindestam, Suède, demeurant à Sävgatan 4, 386 33 Färjestaden,
- 20 Johan Nyqvist, Stockholm, Suède demeurant à Gyllenborgsgatan 13, 112 43,
- 21 Thomas Niederhumer, Innbach, Allemagne, demeurant à See 38, 4633, Kematen am
- 22 Per Jansson, demeurant à Olles Gränd 3, 393 63 Kalmar, Suède,
- 23 Patrik Aberin, demeurant à Ludvigsgatan 4, 382 34 Nybro, Suède,
- 24 Tomas Gustavsson, Ljungbyholm, Suède, demeurant à Mortorpsvägen 20, 388 93
- 25 Lotta Olander, Suède, demeurant à Baltzargatan 14 E, 211 36 Malmö,
- 26 Lisa Holmlund, demeurant à Bodekullsgatan 31 A, 214 40 Malmö, Suède,
- 27 Tommy Liljebjörn, demeurant à Pär Lagerkvists väg 21, 352 43 Växjö, Suède,
- 28 Bruce Uhler, demeurant à Storgatan 34, 382 30 Nybro, Suède,
- 29 Pernilla Jonsson, demeurant à Döbelnsgatan 11, 382 38 Nybro, Suède,
- 30 Michael Modigh, demeurant à Prosits Väg 1, 386 96 Färjestaden, Suède,
- 31 Hannu Paitula, demeurant à Tobelstrasse 12, CH-8708 Männedorf, Suisse,
- 32 Anders Edh, demeurant à Klövervägen 34 D, 246 50 Löddeköpinge, Suède,
- 33 Sverre Severinsen, demeurant à Ettestadsletta 120, 659 Oslo, Norvège,
- 34 Dan Albertsson, demeurant à Bredalycke, 360 53 Skruv, Suède,

tous représentés par Me Marianne SMETRYNS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration

35 Triton Luxembourg GP, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158788 («Triton Luxembourg GP»),

représentée par Me Marianne SMETRYNS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration

lesdites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre Triton Luxembourg GP, associé(s) commandité (s), et le(s) actionnaire(s) commanditaire(s), une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Triton Luxembourg GP Saltri II S.C.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Gérant ou des Gérants.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant ou des Gérants.

Dans l'hypothèse où le Gérant ou les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant ou les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, le cas échéant, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 32 des Statuts. L'accord du Gérant ou des Gérants sera requis en vue d'une telle liquidation.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à trente-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf virgule quarante-six euros (EUR 36.399,46), représenté par:

(i) deux millions cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatre (2.149.584) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions Ordinaires de Catégorie A»), qui doivent être détenues par le(s) actionnaire(s) commanditaire(s) (les «Actionnaires de Catégorie A») en représentation de son (leur) engagement limité dans la Société; et

(ii) cinq cent quarante-neuf mille trois cent dix-huit (549.318) actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie 1 (les «APOR 1»),

(iii) neuf cent quarante mille neuf cent quarante-quatre (940.944) actions préférentielles obligatoirement rachetables de catégorie 2 (les «APOR 2»),

(ensemble les «APOR») qui seront détenues par le(s) actionnaire(s) commanditaire(s) en représentation de son/leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires d'APOR»); et

(iv) cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui doivent être détenues par le(s) associé(s) commandité(s) (les «Actionnaires de Catégorie B»), en représentation de son (leur) engagement illimité dans la Société.

Chaque action de chaque catégorie a une valeur nominale de un cent (EUR 0,01), et chaque action est entièrement libérée.

Les APOR sont rachetables conformément aux présents Statuts et aux Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix, à l'exception des APOR qui ne donnent droit à aucun droit de vote excepté cependant dans certaines circonstances spéciales prévues par les Lois.

Les Actions Ordinaires de Catégorie A, les APOR et les Actions de Catégorie B seront nominatives.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action constitue une acceptation implicite des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Les Actions de Catégorie B peuvent uniquement être transférées à condition que les actionnaires (i) approuvent ce transfert conformément aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, le cas échéant, quelle(s) personne(s) agiront en tant que Gérant ou Gérants de la Société après ledit transfert. Les Statuts seront modifiés en conséquence. Tous transferts d'Actions de Catégorie B non approuvés par les actionnaires seront inopposables à la Société.

Les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires d'APOR ne peuvent transférer leurs Actions Ordinaires de Catégorie A ou leurs APOR, suivant le cas, (i) avant la réalisation d'une Sortie ou (ii) que si autrement autorisé suivant les termes de tout pacte d'actionnaires conclu entre la Société et ses actionnaires. Tous transferts faits en violation des présents Statuts ou tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie de temps à autre seront inopposables à la Société.

Pour les besoins de cet article 6,

«Sortie» signifie (i) la vente (autre qu'un transfert autorisé suivant les termes de tout pacte d'actionnaires conclu entre la Société et ses actionnaires) de toute partie des titres émis par la Société ou actions ou titres de toute société mère contrôlant directement ou indirectement les titres émis par la Société, la fusion ou consolidation du groupe auquel la Société appartient ou toute nouvelle émission de titres à toute personne ainsi que les personnes agissant de concert avec elle qui aurait pour résultat de lui conférer au moins cinquante virgule un (50,1) pourcent du nombre total d'actions et droits de vote de la Société (sur un base cumulative); ou la vente de tous ou en substance tous les actifs du groupe auquel la Société appartient(soit par vente de titres ou vente d'actifs); ou (ii) l'introduction en bourse ou sur un marché réglementé de toute partie du capital de la Société ou toute société du groupe de la Société détenant tous ou en substance tous les actifs du groupe auquel la Société appartient.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé - Augmentation et Réduction du Capital Émis.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à quarante-deux mille quatre cent trente-deux euros (EUR 42.432,00) divisé en deux millions cinq cent soixante-neuf mille cent (2.569.100) Actions Ordinaires de Catégorie A, cinq cent quarante-neuf mille quatre cents (549.400) APOR 1, une million cent vingt-quatre mille six cents (1.124.600) APOR 2 et cent (100) Actions de Catégorie B. Chaque action autorisée de chaque catégorie a une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

Le Gérant ou les Gérants sont autorisés et mandatés, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou de droits de conversion accordés par le Gérant ou les Gérants dans la limite du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou afférents aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou d'instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Gérant ou les Gérants peuvent déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'actuelle augmentation du capital. Une telle modification sera constatée par acte notarié sur les instructions du Gérant ou des Gérants ou de toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Gérant ou les Gérants.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Dans le cadre d'une augmentation de capital, les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant ou les Gérants fixeront le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant ou les Gérants à le faire.

Art. 8. Acquisition de ses propres actions, Rachat d'actions. Conformément aux et sous réserve des dispositions de l'article 49-8 de la Loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»), l'assemblée générale des actionnaires de la Société peut décider de racheter tout ou partie des APOR sous réserve cependant des conditions énoncées ci-dessous.

Les APOR sont rachetables (partiellement ou totalement) à tout moment jusqu'à leur échéance au gré de la Société (le «Rachat Anticipé»). La Société devra racheter la totalité et non une partie des APOR émises au plus tard le 19 décembre 2021 (la «Date d'Échéance»).

Dans chaque cas, le rachat des APOR peut être uniquement effectué en employant (I) les Fonds Disponibles (i) à la fin de l'année sociale précédente ou (ii) à la date du rachat, suivant lequel de ces deux montants est le moins élevé, les Fonds Disponibles signifiant, à la date de leur détermination, (a) le résultat de l'année sociale précédente et (b) si applicable, le

résultat de l'année sociale en cours à la date du rachat, augmenté du montant des profits reportés et des réserves disponibles (y compris toute prime d'émission) réduit par (a) le montant des pertes reportées et (b) si applicable, les pertes de l'année sociale en cours à la date du rachat (si elles n'ont pas encore été prises en considération) et (c) les réserves requises et ne pouvant pas être distribuées en application de la loi ou des Statuts (les «Fonds Disponibles») ou (II) le produit d'une nouvelle émission effectuée dans le but d'un tel rachat.

Chaque APOR devra être rachetée pour un montant correspondant à la somme de (i) la valeur nominale et la prime d'émission payées pour la souscription des dites APOR (dans la mesure où elle n'a pas déjà été remboursée aux Actionnaires d'APOR) et (ii) tout Dividende Préférentiel tel que défini à l'article 31 des Statuts du mais non encore déclaré sur les APOR rachetées à la date du rachat (le «Prix de Rachat»), à la condition cependant que, à moins qu'il ne soit procédé à une nouvelle émission dans le cadre d'un tel rachat ou que la Société n'ait des Fonds Disponibles d'un montant suffisant à la Date d'Échéance, le montant total du Prix de Rachat de toutes les APOR émises devra être réduit afin de correspondre (sans aucune autre compensation pour les détenteurs des APOR) au montant total des Fonds Disponibles à la Date d'Échéance.

Dans le cas d'un Rachat Anticipé, la Société devra donner une notification écrite, au moins six (6) jours ouvrables à l'avance (i.e., un jour autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié, pendant lequel les banques commerciales sont en principe ouvertes au Luxembourg), aux Actionnaires d'APOR mentionnant la date de rachat proposée (qui doit être un jour autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié, pendant lequel les banques commerciales sont en principe ouvertes au Luxembourg) ainsi que la contrepartie du rachat incluant le détail raisonnable des calculs effectués en application des conditions exposées ci-après.

La Société pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou en totalité).

Le Gérant ou les Gérants est/sont irrévocablement autorisés à et ont le pouvoir de prendre toutes mesures afin de signer tous documents et faire et exécuter tous actes au nom de la Société qui sont nécessaires afin:

- (i) d'opérer le rachat des APOR par la Société; et
- (ii) de mener à bien toutes actions y relatives, à tout moment, de la manière et dans la mesure autorisées par les présents Statuts et les Lois.

Les APOR rachetées seront annulées par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des présents Statuts.

Chapitre III. Gérant(s), Conseil de surveillance

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par Triton Luxembourg GP (le «Gérant») en sa ou en leur qualité d'associé commandité et détenteur d'Actions de Catégorie B de la Société.

Le Gérant ou les Gérants peuvent être révoqués seulement pour justes motifs et si, suite à cette révocation, il ne reste aucun autre Gérant, ils doivent être immédiatement remplacés par un nouveau Gérant, associé-commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Le Gérant ou les Gérants à révoquer n'ont, en leur capacité d'associé-commandité de la Société, aucun droit de veto sur les résolutions relatives à leur révocation et/ou remplacement.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant ou des Gérants. Le Gérant ou les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant ou des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Gérant ou les Gérants peuvent déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de leur choix.

Le Gérant ou les Gérants peuvent également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant (agissant, dans le cas où le Gérant est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant ou les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Rémunération et Dépenses du Gérant ou des Gérants. Le Gérant ou les Gérants pourront être remboursés de toutes les dépenses raisonnables qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 13. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que le Gérant ou les Gérants ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 14. Responsabilité du Gérant ou des Gérants - Indemnisation. Le Gérant ou les Gérants sont responsables conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant ou les Gérants doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemniserà le Gérant ou les Gérants (ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (ou d'administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé du Gérant ou des Gérants), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 15. Dissolution - Incapacité du Gérant ou des Gérants. En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un Gérant ou si pour toute autre raison un Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre Gérant, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Conseil de Surveillance. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises agréé qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance. En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant ou les Gérants sur les sujets que ces derniers peuvent déterminer de temps à autre.

Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction sont présentes ou représentées. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 19. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de mai à 16.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Le Gérant, les Gérants ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant ou les Gérants, le requièrent.

Art. 23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Gérant ou les Gérants peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 25. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant ou les Gérants, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 26. Prorogation. Le Gérant ou les Gérants peuvent proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Ils doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de

majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Lorsque les droits d'une catégorie particulière d'actions sont affectés, les conditions de quorum et de majorité applicables doivent être remplies pour chaque catégorie d'actions. Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant ou des Gérants.

Les APOR ne confèrent aucun droit de vote et ne doivent par conséquent pas être prises en compte dans la détermination de tout quorum ou majorité de toute assemblée générale des actionnaires, excepté tel que requis par l'article 46 de la Loi de 1915 dans les cas suivants:

- (i) l'émission de nouvelles actions conférant des droits préférentiels;
- (ii) la détermination du Dividende Préférentiel afférent aux APOR;
- (iii) la conversion des APOR en actions ordinaires;
- (iv) la réduction du capital social de la Société;
- (v) toute modification de l'objet social de la Société;
- (vi) l'émission d'obligations convertibles;
- (vii) la dissolution de la Société avant son terme;
- (viii) la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

Les APOR confèrent cependant les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires de Catégorie A, à toute assemblée, lorsque malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, le Dividende Préférentiel n'a pas été payé intégralement pour quelque raison que ce soit, pour une période de deux exercices sociaux successifs et jusqu'au moment où les Dividendes Préférentiels auront été intégralement perçus par les Actionnaires d'APOR.

Art. 28. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 29. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 30. Approbation des Comptes Annuels. Le Gérant ou les Gérants préparent les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Toute affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Actionnaires de Catégorie A, d'APOR et de Catégorie B.

Pour chaque exercice social les actionnaires d'APOR auront droit à un dividende annuel préférentiel et cumulatif (le «Dividende Préférentiel») égal à:

- (i) en ce qui concerne les APOR 1, (a) un pour cent (1%) l'an de la valeur nominale des APOR 1 ou (b) le Revenu Spécifique 1, suivant lequel de ces deux montants est le plus élevé, chaque fois au pro rata des APOR 1 détenues par les propriétaires des APOR en question;
- (ii) en ce qui concerne les APOR 2, (a) un pour cent (1%) l'an de la valeur nominale des APOR 2 ou (b) le Revenu Spécifique 2, suivant lequel de ces deux montants est le plus élevé, chaque fois au pro rata des APOR 2 détenues par les propriétaires des APOR en question;

Si le montant du Dividende Préférentiel de l'année en cours n'a pas été déclaré en tant que dividende (par exemple, en raison du manque de bénéfice distribuable), ce montant devra être cumulé et peut être déclaré l'année comptable suivante, ou lors de la première année comptable ultérieure au cours de laquelle il y a un bénéfice suffisant à distribuer.

Après la distribution du Dividende Préférentiel, les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie B auront droit aux bénéfices restant.

Dans le cadre de cet Article 31,

«Titres 1» signifie les valeurs mobilières à taux fixe autres que des actions que la Société peut détenir de temps à autre dans Saltri II LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163570, incluant, pour autant que de besoin, tous les preferred equity certificates à taux fixe de 10% émis par Saltri II LuxCo S.à r.l de temps à autre.

«Titres 2» signifie tous les titres autres que les Titres 1 que la Société peut détenir de temps à autre dans Saltri II LuCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163570, incluant, pour autant que de besoin, les preferred equity certificates à taux variable émis par Saltri II LuxCo S.à r.l de temps à autre.

«Revenu Spécifique 1» signifie pour chaque année comptable, le résultat positif de tous les revenus (net de retenue d'impôts, s'il y en a) issus des Titres 1 détenus par la Société, incluant notamment, sans limitation, pour autant que de besoin, les intérêts, les gains sur remboursement, les gains sur conversion de devises (sur le principal et sur les intérêts) réalisés et gagnés par la Société.

«Revenu Spécifique 2» signifie pour chaque année comptable, le résultat positif de tous les revenus (net de retenue d'impôts, s'il y en a) issus des Titres 2 détenus par la Société, incluant notamment, sans limitation, pour autant que de besoin, les intérêts, les gains sur remboursement, les gains sur conversion de devises (sur le principal et sur les intérêts) réalisés et gagnés par la Société.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant ou les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Actionnaires d'APOR, aux Actionnaires de Catégorie A et aux Actionnaires de Catégorie B. Le Gérant ou les Gérants fixe la date du versement de ces avances de paiement.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant ou les Gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, les Actionnaires d'APOR auront droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal à:

- (i) leurs Dividendes Préférentiels dus et non encore payés, s'il y en a;
- (ii) le remboursement du capital social et de la prime d'émission souscrits par eux; le tout dans la mesure où cela n'a pas été précédemment déclaré, payé ou autrement reversé aux Actionnaires d'APOR.

Après paiement ou constitution d'une provision pour toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de la liquidation, et après les paiements relatifs aux APOR ou le versement de fonds à cet effet, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre tous les Actionnaires de Catégorie A et les actionnaires de Catégorie B de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les comparants ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Prime d'émission	montant libéré
Lasabotte AB	EUR 4.086,19	175.047 Actions ordinaires de catégorie A 156.948 APOR 1 76.624 APOR 2	EUR 245.913,81	EUR 250.000,-
E Advisers AB	EUR 2.789,65	142.322 Actions ordinaires de catégorie A 74.344 APOR 1 62.299 APOR 2	EUR 147.210,35	EUR 150.000,-
Anders Wassberg	EUR 4.086,19	175.047 Actions ordinaires de catégorie A	EUR 245.913,81	EUR 250.000,-

			156.948 APOR 1 76.624 APOR 2			
Sven Gunnar Schough	EUR 4.931,04	268.282	Actions ordinaires de catégorie A	EUR 245.068,96	EUR 250.000,-	
			107.385 APOR 1 117.437 APOR 2			
Aktiebolaget Grundstenen 138320 (en cours changement de nom en LHM Sverige Invest AB)	EUR 5.409,25	376.234	Actions ordinaires de catégorie A	EUR 194.590,75	EUR 200.000,-	
			164.691 APOR 2			
Peter Ericsson	EUR 2.434,16	169.305	Actions ordinaires de catégorie A	EUR 87.565,84	EUR 90.000,-	
			74.111 APOR 2			
Peter Gustafsson	EUR 2.434,16	169.305	Actions ordinaires de catégorie A	EUR 87.565,84	EUR 90.000,-	
			74.111 APOR 2			
Robert Bieger	EUR 811,39	56.435	actions ordinaires de catégorie A	EUR 29.188,61	EUR 30.000,-	
			24.704 APOR 2			
Fredrik Alfredsson	EUR 811,39	56.435	Actions ordinaires de catégorie A	EUR 29.188,61	EUR 30.000,-	
			24.704 APOR 2			
Carsten Svantesson	EUR 811,39	56.435	Actions ordinaires de catégorie A	EUR 29.188,61	EUR 30.000,-	
			24.704 APOR 2			
Andreas Berge	EUR 243,42	16.931	Actions ordinaires de catégorie A	EUR 8.756,58	EUR 9.000,-	
			7.411 APOR 2			
Staffan Bornander	EUR 243,42	16.931	Actions ordinaires de catégorie A	EUR 8.756,58	EUR 9.000,-	
			7.411 APOR 2			
Tobias Blumer	EUR 243,42	16.931	Actions ordinaires de catégorie A	EUR 8.756,58	EUR 9.000,-	
			7.411 APOR 2			
Dirk Indorf	EUR 243,42	16.931	Actions ordinaires de catégorie A	EUR 8.756,58	EUR 9.000,-	
			7.411 APOR 2			
Mats Skanby	EUR 243,42	16.931	Actions ordinaires de catégorie A	EUR 8.756,58	EUR 9.000,-	
			7.411 APOR 2			
Lena Arvidsson	EUR 243,42	16.931	Actions ordinaires de catégorie A	EUR 8.756,58	EUR 9.000,-	
			7.411 APOR 2			
Johan Nyqvist	EUR 243,42	16.931	Actions ordinaires de catégorie A	EUR 8.756,58	EUR 9.000,-	
			7.411 APOR 2			
Thomas Niederhumer	EUR 243,42	16.931	Actions ordinaires de catégorie A	EUR 8.756,58	EUR 9.000,-	
			7.411 APOR 2			
Christer Larsen	EUR 135,23	9.406	Actions ordinaires de catégorie A	EUR 4.864,77	EUR 5.000,-	
			4.117 APOR 2			
Jessica Wolmhed	EUR 135,23	9.406	Actions ordinaires de catégorie A	EUR 4.864,77	EUR 5.000,-	
			4.117 APOR 2			
Lars Grindestam	EUR 135,23	9.406	Actions ordinaires de catégorie A	EUR 4.864,77	EUR 5.000,-	
			4.117 APOR 2			
Per Jansson	EUR 135,23	9.406	Actions ordinaires	EUR 4.864,77	EUR 5.000,-	

26088

			de catégorie A 4.117 APOR 2		
Patrik Aberin	EUR 135,23	9.406	Actions ordinaires de catégorie A 4.117 APOR 2	EUR 4.864,77	EUR 5.000,-
Tomas Gustavsson	EUR 135,23	9.406	Actions ordinaires de catégorie A 4.117 APOR 2	EUR 4.864,77	EUR 5.000,-
Lotta Olander,	EUR 135,23	9.406	Actions ordinaires de catégorie A 4.117 APOR 2	EUR 4.864,77	EUR 5.000,-
Lisa Holmlund	EUR 135,23	9.406	Actions ordinaires de catégorie A 4.117 APOR 2	EUR 4.864,77	EUR 5.000,-
Tommy Liljebjörn	EUR 135,23	9.406	Actions ordinaires de catégorie A 4.117 APOR 2	EUR 4.864,77	EUR 5.000,-
Bruce Uhler	EUR 135,23	9.406	Actions ordinaires de catégorie A 4.117 APOR 2	EUR 4.864,77	EUR 5.000,-
Pernilla Jonsson	EUR 135,23	9.406	Actions ordinaires de catégorie A 4.117 APOR 2	EUR 4.864,77	EUR 5.000,-
Michael Modigh	EUR 135,23	9.406	Actions ordinaires de catégorie A 4.117 APOR 2	EUR 4.864,77	EUR 5.000,-
Hannu Paitula	EUR 2.465,52	134.141	Actions ordinaires de catégorie A 53.693 APOR 1 58.718 APOR 2	EUR 122.534,48	EUR 125.000,-
Anders Edh	EUR 811,39	56.435	Actions ordinaires de catégorie A 24.704 APOR 2	EUR 29.188,61	EUR 30.000,-
Sverre Severinsen	EUR 811,39	56.435	Actions ordinaires de catégorie A 24.704 APOR 2	EUR 29.188,61	EUR 30.000,-
Dan Albertsson	EUR 135,23	9.406	Actions ordinaires de catégorie A 4.117 APOR 2	EUR 4.864,77	EUR 5.000,-
Triton Luxembourg GP	EUR 1,-	100	Actions ordinaires de catégorie B	EUR 0,-	EUR 1,-
Total:	EUR 36.399,46		2.149.584 Actions ordinaires de catégorie A 549.318 APOR 1 940.944 APOR 2 100 Actions ordinaires de catégorie B	EUR 1.655.601,54	EUR 1.692.001,-

Le montant de un million six cent quatre-vingt-douze mille un euros (EUR 1.692.001,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2012.

Assemblée générale extraordinaire
Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social à 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil de Surveillance et a décidé de nommer les personnes suivantes pour une période de six (6) ans:

- M. Michiel Kramer, né le 25 janvier 1961, à Hilversum (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 43 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Heiko Dimmerling, né le 13 janvier 1970, à Fulda (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 20, Schillers-trasse, D-60313, Francfort, Allemagne;

- Mme Eloïse Kaunan, née le 5 janvier 1980, à Abidjan (Côte d'Ivoire), ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen L2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au(x) mandataire(s) des parties comparantes, connu(s) du notaire soussigné par ses (leur) nom, prénom usuel, état et demeure, il(s) a(ont) signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Smetryns, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 décembre 2011. Relation: RED/2011/2832. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003376/1322.

(120002101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Venini Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012010585/12.

(120012048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Brightpoint (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.191.

Les statuts coordonnés au 20/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19/01/2012.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012010807/12.

(120012293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Caroline Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

Les statuts coordonnés au 20/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19/01/2012.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012010840/12.

(120012358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Coller Partners 506 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2012010852/11.

(120012329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.440.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012011086/14.

(120012276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Brussels Airport Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.216,25.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 102.818.

Par résolutions signées en date du 27 décembre 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Luke Bugeja, avec adresse au 2/8, Cavendish Square, W1GOPD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de Gérant avec effet au 12 décembre 2011
2. Nomination de Christopher James Ireland, avec adresse au 94, Hillsdale Avenue W, M5P 1G3 Toronto, Ontario, Canada, au mandat de Gérant avec effet au 12 décembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012691/15.

(120014841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Banque Carnegie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 43.569.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg au siège social de la société, 5, place de la gare, le 3 janvier 2012 à 9h.00

1. L'Assemblée Générale ratifie la décision suivante:

- Election, avec effet au 3 janvier 2012, de Monsieur Frank Schon Reisböl (1 rue Aloyse Hoffmann, L-6913 Roodt-sur-Syre) comme Administrateur-Délégué de Banque Carnegie Luxembourg S.A. en remplacement de Monsieur Claes-Johan Geijer;

2. A dater du 3 janvier 2012, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire à tenir le 15 mars 2012, le Conseil d'Administration de la Banque est donc composé comme suit:

- M. Frans Lindelöw, Président et administrateur- Strandvägen 6, SE-133 36 Saltsjöbaden, Suède
- Mme Pia Marions, Administrateur - Igelkottsvägen 89, SE-167 57 Bromma, Suède
- M. Frank Schon Reisböl, Administrateur-Délégué - 1 rue Aloyse Hoffmann, L-6913 Roodt-sur-Syre
- M. Bruno Frèrejean, Administrateur-Délégué - 29 rue Pierre Diederich, L-5692 Elvange.

Les décisions ci-dessus sont approuvées comme suit: par vote unanime de toutes les actions admises au vote.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Mr. Bruno Frèrejean / Mr. Danilo Linosa

Lé Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2012012692/24.

(120015475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Bella Notte Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7373 Lorentzweiler, 95, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 137.076.

—
AGE _ Changement gérant

Suite à une assemblée générale extraordinaire, signée par les détenteurs de parts sociales en date du 29 novembre 2011 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le changement de gérant technique de la société BELLA NOTTE SARL comme suit:

M. MONTEINO DA COSTA MANUEL, salarié, demeurant à L-2230 Luxembourg, 63 rue du Fort Neipperg démissionne en date de la présente assemblée dans la fonction de gérant technique.

La gérance est exercé uniquement par M. DE SOUSA MARTINS JOAO.

Fait à Lorentzweiler, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2012012694/15.

(120015265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Bold Fury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.801.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 30 décembre 2011

Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Président,
- Monsieur Jos HEMMER, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- Monsieur Philippe GILAIN, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

A été ré-élu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2012012700/18.

(120015017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

BP Bio Project Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.372.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 janvier 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Michaël Zianveni
- Sébastien Gravière
- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012012701/18.

(120015393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Cerved Luxco Participation I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.050,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 73.571.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 19 janvier 2012

En date du 19 Janvier 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Marco Nespolo de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 1^{er} Janvier 2012;
- de nommer Monsieur Luca Bassi, né le 16 Juin 1970 à Busto Arsizio, ayant comme adresse professionnelle: Bain Capital Ltd., Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Grande Bretagne et Madame Ruth Springham, née le 25 Mai 1961 à Johnstone, ayant comme adresse professionnelle: 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 1^{er} Janvier 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mme Ailbhe Jennings, Gérante;
- Mr. Ivano Sessa, Gérant;
- M. Luca Bassi, Gérant;
- et Mme Ruth Springham, Gérante.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 24 Janvier 2012.

Référence de publication: 2012012707/23.

(120015156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Cidron Celestial S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.753.

—
L'adresse du Gérant de classe B, Wilhelmina Von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012710/12.

(120014846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Cucina (BC) Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.134,98.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.726.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale des associés de la société pris en date du 19 janvier 2012

En date du 19 Janvier 2012, les associés de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Steven Barnes de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 1^{er} Janvier 2012;

- de nommer Madame Ruth Springham, née le 25 Mai 1961 à Johnstone, ayant comme adresse professionnelle : 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que nouvelle gérante de la Société avec effet au 1^{er} Janvier 2012 et ce pour une durée de 6 ans.

- De confirmer les mandats de:

* Mme Ailbhe Jennings, gérante;

* Mr. Felipe Merry del Val, gérant.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mme Ailbhe Jennings, Gérante;

- Mr. Felipe Merry del Val, Gérant;

- et Mme Ruth Springham, Gérante.

-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012716/25.

(120015160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Culligan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.911.

—
EXTRAIT

En date du 19 janvier 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la société avec effet au 23 janvier 2012 et ce pour une durée indéterminée;

- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la société avec effet au 23 janvier 2012 et ce pour une durée indéterminée;

- Sonja Esther van der Chijs, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la société avec effet au 23 janvier 2012 et ce pour une durée indéterminée.

A compter du 23 janvier 2012, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Susan Elizabeth Bennett, gérant;

- Mark Allen Seals, gérant;

- Eric Bosman, gérant;

- Ivo Hemelraad, gérant;

- Virginia Strelen;

- Sonja Esther van der Chijs.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012717/25.

(120015005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Capa S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 103.471.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 décembre 2011

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 12 décembre 2011, que:

1. Monsieur Philippe LEROY demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat,

2. Nomination de la société MAPLEVALE INTERNATIONAL Limited ayant son siège social Finsgate, 5-7 Cranwood Street London EC1V 9EE immatriculée sous le numéro 4755257, au poste d'administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012719/17.

(120015435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Crédit Suisse (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 11.756.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 6 janvier 2012

En date du 6 janvier 2012, l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Markus Christian LAMMER, né le 26 novembre 1969 à Graz, Autriche, ayant comme adresse professionnelle: Junghofstrasse 16, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2013.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit

- Monsieur Hans-Ulrich HÜGLI
- Monsieur Michael RÜDIGER
- Monsieur Daniel Robert WENGER
- Monsieur Beat SPÜHLER
- Monsieur Dominik MÜNCHBACH
- Monsieur Christian SCHÄRER
- Monsieur Theis Karlheinz WENKE
- Monsieur Markus Christian LAMME

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2012012765/26.

(120014813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Cubus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 116.382.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2011, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2011, Relation: LAC/2011/56956;

que la société CUBUS INVEST S.A., ayant son siège social à L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains, ayant un capital actuel de cent vingt mille euros (120.000,- Eur) entièrement libéré, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUI, de

résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1382 en date du 19 juillet 2006 et que les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;

- a été dissoute et liquidée par décision de l'actionnaire unique, celle-ci ayant cessé toute activité;
- que l'actionnaire unique en tant que liquidateur de la société est investi de tout actif de la Société et déclare prendre à sa charge tout passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 16 décembre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin, de sorte que la liquidation de la société CUBUS INVEST S.A. est à considérer comme accomplie et clôturée.
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012766/24.

(120015212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Demec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8133 Bridel, 7, rue Nicolas Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 47.434.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 5 janvier 2012 à 14.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012012776/14.

(120015193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Diamond Mountain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.978.

Extrait des résolutions prises le 13 janvier 2012:

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de l'administrateur suivant:
 - Monsieur Mike Abreu Pais, demeurant professionnellement au 54, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
 - 2) L'Assemblée décide d'accepter la nomination, avec effet immédiat, de l'administrateur suivant:
 - Monsieur Antoine Khairallah, né le 31 mars 1944 à Asnoun (Liban) et demeurant au 21, Quai du Mont-Blanc, CH-1201 Genève, Suisse, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle devant se tenir en 2016.
 - 3) L'Assemblée décide d'élire, avec effet immédiat, l'administrateur-délégué suivant:
 - Monsieur Antoine Khairallah, né le 31 mars 1944 à Asnoun (Liban) et demeurant au 21, Quai du Mont-Blanc, CH-1201 Genève, Suisse, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle devant se tenir en 2016.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIAMOND MOUNTAIN S.A.

Référence de publication: 2012012779/18.

(120015335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Doll S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.924.

Extrait des résolutions des associés du 24 Janvier 2012

En date du 24 janvier 2012, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Claude Buffin de sa fonction de gérant B de la société avec effet au 14 janvier 2012;

- de nommer comme nouveau gérant B, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

Monsieur Sylvain Jacquet, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 412F, Route d'Esch L-1030 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012781/16.

(120014838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Driven S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.095.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 décembre 2011

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 12 décembre 2011, que:

1. Monsieur Philippe LEROY demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat,

3. La société MAPLEVALE INTERNATIONAL Limited, ayant son siège social à Finsgate, 5-7 Cranwood Street London EC1V 9EE, société incorporée sous le numéro 475 52 57 est nommée au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012783/17.

(120015434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Eastern Property Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 116.715.

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

65, Rue des Romains

L-8041 Strassen

Strassen, le 2 janvier 2012.

EAST PROPERTY INVESTMENT SCA

Signature

Référence de publication: 2012012792/13.

(120014869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Eastern Property Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 116.704.

Le Siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

65, Rue des Romains

L-8041 Strassen

Strassen, le 2 janvier 2012.

EASTERN PROPERTY MANAGEMENT SARL

Signature

Référence de publication: 2012012793/13.

(120014870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Eris Investissements S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 135.812.

—
Les Gérants informent du transfert en date du 28 décembre 2011 de 200 parts sociales d'une valeur nominales de GBP 100,- chacune, conformément à la signature du contrat de cession daté du même jour, de BGL BNP PARIBAS (le Cédant), RCS B 6.481 ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg en faveur de PATTISON Sarl (le Cessionnaire), RCS B 114.264 ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Pascal HOBLER / Nicholas OGDEN

Le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2012012799/15.

(120014802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

European Media Robot Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 64.482.

—
Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

65, Rue des Romains

L-8041 Strassen

Strassen, le 2 janvier 2012.

EUROPEAN MEDIA ROBOT INVESTMENTS SA

Signature

Référence de publication: 2012012800/13.

(120014871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Eastern Property Investment 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 129.701.

—
Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

65, Rue des Romains

L-8041 Strassen

Strassen, le 2 janvier 2012.

EASTERN PROPERTY INVESTMENT 2 SCA

Signature

Référence de publication: 2012012801/13.

(120014868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Emma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 60.441.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 2012 que:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Yves NICOLAS de sa fonction d'administrateur de type B.
- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marc KOEUNE de sa fonction d'administrateur de type B.
- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Andrea DANY de sa fonction d'administrateur de type B.
- L'assemblée accepte la démission de Madame Nicole THOMMES de sa fonction d'administrateur de type B.
- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Alfredo SERICA de sa fonction d'administrateur de type A.
- L'assemblée accepte la démission de CeDerLux-Services S.à.r.l. de sa fonction de Commissaire.

- L'assemblée ratifie la nomination à la fonction d'administrateur de Type B de Monsieur Bertrand MICHAUD, né le 21 Novembre 1961 à Paris (France) et demeurant professionnellement à Luxembourg, 3 rue Belle-Vue L-1227. L'assemblée ratifie la nomination à la fonction d'administrateur de Type A de Madame Orietta RIMI, née le 29 septembre 1976 à Erice (Italie) et demeurant professionnellement au 40 Avenue de la Faiencerie L-1510. L'assemblée ratifie la nomination à la fonction d'administrateur de Type B de Madame Valérie WESQUY, née le 6 mars 1968 à Mont Saint Martin (France) et demeurant professionnellement au 19 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331,

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

- L'assemblée ratifie la nomination à la fonction de commissaire de SER.COM Sàrl, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son siège actuel au 38, avenue de la Faiencerie L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012809/28.

(120014956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Elancourt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 142.774.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises au siège social le 13 janvier 2012

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission de:

* Mr Renaud Labye, né le 11/09/1977 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

De sa fonction de gérant classe A,

- L'associé unique nomme:

* Mlle Radia Taddrart, née le 17/11/1985 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

En qualité de gérant classe A avec effet au 27 août 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Pour Elancourt Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012012805/23.

(120015091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

ESFIL - Espirito Santo Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.338.

Il résulte de la résolution par écrit de l'actionnaire unique du 3 juin 2010 que:

KPMG AUDIT, R.C.S. Luxembourg B 103.590, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé à la fonction de Réviseur d'Entreprises agréé pour l'établissement des comptes consolidés.

Son mandat viendra à échéances à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012012813/13.

(120015445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Eurotrust Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.416.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 04 janvier 2012, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1: L'assemblée déclare que, conformément au statut, le capital social est fixe pour un montant de 50 000 euros (cinquante mille) et qu'il a été entièrement libéré. L'assemblée décide également de procéder à la publication ainsi qu'à l'enregistrement des ces informations.

2: L'assemblée déclare que, conformément au statut, le premier exercice social le premier exercice social commence le jour de la constitution c'est-à-dire le 11 octobre 2002 et se termine le 31 décembre 2002.

L'assemblée déclare également que l'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée décide de procéder à la publication ainsi qu'à l'enregistrement des ces informations.

Luxembourg, le 04 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Monsieur Denis DADSHEV

Scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2012012820/22.

(120015045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Filuxim Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 128.534.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 13 janvier 2012 que le siège social de la Société a été transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012823/14.

(120015254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Financière Daunou 11 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 6.160.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.312.

Par résolutions prises en date du 30 novembre 2011, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de David Richy, avec adresse au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au mandat d'Administrateur, avec effet au 25 octobre 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

2. Nomination d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'Administrateur, avec effet au 25 octobre 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

3. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'Administrateur, avec effet au 25 octobre 2011

4. Acceptation de la démission de Benoit Chéron, avec adresse au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de son mandat d'Administrateur, avec effet au 25 octobre 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012825/21.

(120014854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Fiskjusen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.722.

L'adresse du Gérant, Wilhelmina von Alwyn-Steennis, a changé et est à présent au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012828/12.

(120014853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Falcon Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.907.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 13 décembre 2011 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 13 décembre 2011, que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. prendre acte des démissions de Monsieur François Georges et Monsieur Alvaro Carnevale de leurs mandats d'Administrateurs de la Société, avec effet au 24 novembre 2011, et nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 24 novembre 2011, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016:

- Monsieur Paolo Bennici, né le 12 juillet, 1973 à Varese (Italie), demeurant à Via Bossi 6, 6900, Lugano, Suisse.

- Madame Paola Bruno, né le 23 février 1967 à Rome (Italie), demeurant à Royalty House 32, Sackville Street, W1S 3EA, Londres (Royame Uni).

2. prendre acte de la démission de Veridice S.à r.l. de son mandat de Commissaire de la Société, avec effet au 24 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

FALCON PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2012012831/22.

(120015204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Fin Eleven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.913.

Il résulte des actes de la Société que son administrateur Mr. Marco Garavaglia a changé son adresse pour Via Paolo Regazzoni, 18 CH - 6900 Lugano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012012833/14.

(120014999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Finesco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.977.

Maître Jim PENNING a dénoncé le siège social sis à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper de la société anonyme FINESCO S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.977, avec effet immédiat en date du 24 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Jim PENNING

Signature

Référence de publication: 2012012836/13.

(120014976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Finlon Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.341.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2011 que:

- L'assemblée accepte la démission de Madame Luisella MORESCHI de sa fonction d'administrateur.
- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Frédérique VIGNERON de sa fonction d'administrateur.
- L'assemblée accepte la démission de Madame Patricia JUPILLE de sa fonction d'administrateur.
- L'assemblée accepte la démission de GORDALE MARKETING LIMITED de sa fonction de Commissaire.
- L'assemblée décide de nommer à la fonction d' administrateurs Monsieur David TUOMEY, tax advisor, né le 10 Mai 1970 à Ciarrai/Kerry (Irlande) demeurant professionnellement à Central Court, 25 Southampton Buildings, London WC2A 1AL, Monsieur Jamie BRADSHAW, employé, né le 04 Mai 1976 à Kingston (United Kingdom) demeurant professionnellement à 1 Angus Close, Chessington Surrey KT9 2BW (United Kingdom) ainsi que la société ASCAIN DIRECTOR LIMITED, ayant son siège social à 197 Main Street Road Town Tortola BVI, Totalserve Trust Co Ltd Trust Offices.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- L'assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire SER.COM Sàrl, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 19 Boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- Le siège social est établi au 38, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012837/25.

(120015451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Fis Neudorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 159.109.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 janvier 2012 que:

- La société à responsabilité limitée Fis S.à.r.l, ayant son siège à L-3313 Bergem, 47, Grand-Rue et inscrite au RCSL sous le numéro B 134275, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur David YURTMAN, démissionnaire.

- Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.01.2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012012844/16.

(120014878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Fivre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 163.773.

Nous certifions par la présente qu'une cession de 300 (trois cents) parts sociales, représentant 100% du capital de notre société, a été effectuée en date du 12 décembre 2011:

- de M. Gennaro PUCCL avec adresse à Drayton Gardens, bâtiment Drayton Court, étage Flat 40, GB – SW10 9RH London,

- en faveur de la société PRIVATE TRUSTEES SA, société anonyme luxembourgeoise avec siège au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, agissant en tant que Trustee du THE FIVRE TRUST.

Fait à Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Private Trustees SA

Gérant

Référence de publication: 2012012845/16.

(120015297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

FK Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.568.

Extrait des contrats de transfert de parts sociales datés du 18 janvier 2012:

Suite aux contrats de cession de parts sociales datés du 18 janvier 2012, (i) FK Holding 1 S.à r.l., société luxembourgeoise, ayant pour siège social le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.539, et (ii) FK Holding 2 S.à r.l., société luxembourgeoise, ayant pour siège social le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.554, ont transféré leurs parts sociales détenues dans la société FK Property S.à r.l. au profit de FK Holding 3 S.A., société luxembourgeoise, ayant pour siège social le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.387, comme suit:

- FK Holding 1 S.à r.l. cède 8.851 parts sociales de 1 EUR chacune à FK Holding 3 SA.; et
- FK Holding 2 S.à r.l. cède 3.649 parts sociales de 1 EUR chacune à FK Holding 3 S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012012846/21.

(120014984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Galletley Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4153 Esch-sur-Alzette, 10, rue Saint Jean.

R.C.S. Luxembourg B 65.645.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 19 janvier 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée GALLETLEY FINANCE S.à r.l., dont le siège social à L-4153 Esch-sur-Alzette, 10, Rue St Jean, de fait inconnu à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Yuri AUFFINGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 10 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Yuri AUFFINGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2012012850/22.

(120015138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Inter Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.241.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December.

Before, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette.

THERE APPEARED:

(1) Adam Charles Mackie, born on 17 May 1972 in Leamington, United Kingdom, residing at 42, avenue de l'Elysee, 1006 Lausanne, Switzerland,

here represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue a power of attorney given under private seal; and

(2) Ashley James Mackie, born on 27 February 1969, in Exeter, United Kingdom, residing at 22, route du Lac, 1094 Paudex, Switzerland,

here represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing parties referred to in items (1) and (2) above shall be referred to as the Subscribers.

Said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Subscribers and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Subscribers, represented as stated above, have requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which they declare to establish as follows:

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Inter Holding II S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders in accordance with article 17 of the articles of association of the Company (the Articles). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager/board of managers of the Company. The registered office may also be transferred within the boundaries of such municipality by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company.

The sole manager or the board of the managers of the Company, as the case may be, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 20,000 (twenty thousand euro), represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent threequarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall, subject to due observance of the provisions of the Companies Act, have power to acquire, at any time, shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers and each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 13. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers and provided that at least one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power is present or represented at such meeting. Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

Any and all managers may participate and vote in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex. The date of such a resolution shall be the date of the last signature. Such written resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending physically. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Art. 14. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 14 have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, one having an A signatory power and one having a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company as long as such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Companies Act.

Art. 16. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 17. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Art. 18. Financial year. The Company's year starts on the 1 April and ends on 31 March of the following year.

Art. 19. Financial statements. Each year, with reference to 31 March, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 21. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 24. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company shall begin today and it shall end on 31 March 2012.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the Subscribers, represented as stated above, hereby declare that they subscribe in cash to 20,000 (twenty thousand) shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each representing the total share capital of the Company, and having a subscription price of EUR 1 (one euro) per share and an aggregate subscription price of EUR 20,000 (twenty thousand euro), as follows:

All shares have been subscribed as follows:

Adam Charles Mackie, prenamed:	10,000 (ten thousand) shares;
Ashley James Mackie, prenamed	<u>10,000 (ten thousand) shares</u>
Total:	20,000 (twenty thousand) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 20,000 (twenty thousand euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Subscribers representing the entire subscribed capital of the Company have herewith passed the following resolutions:

1. The number of managers of the Company is set at five. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

(a) with an A signatory power:

(i) Mr Ashley James Mackie, company director, born 27 February 1969, in Exeter, Great Britain, whose private address is at 22, route du Lac, CH-1094 Paudex, Switzerland; and

(ii) Mr Adam Charles Mackie, company director, born 17 May 1972, in Leamington, Great Britain, whose private address is at 42, avenue de l'Elysée, 1006 Lausanne, Switzerland; and

(b) with a B signatory power:

(i) Mr Alexis Kamarowsky, company director, born 10 April 1947, in Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Germany, whose professional address is at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

(ii) Mr Federigo Cannizzaro, company director, born 12 September 1964, in La Spezia, Italia, whose professional address is at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg and

(iii) Mr Ludovic Blettery, born on 1 March 1979 in Roanne, France, whose professional address is at 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is established at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Subscriber, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Subscriber and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Subscriber, which is known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the Subscribers signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

(1) Adam Charles Mackie, né le 17 mai 1972 à Leamington, au Royaume-Uni, résidant au 42, avenue de l'Elysée, à 1006 Lausanne, en Suisse,

ci-après représenté par Maître Emmanuel Lamaud, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé; et

(2) Ashley James Mackie, né le 27 février 1969, à Exeter, au Royaume-Uni, résidant au 22, route du Lac, à 1094 Paudex, en Suisse,

ci-après représenté par Maître Emmanuel Lamaud, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Les parties comparantes mentionnées aux points (1) et (2) ci-dessus seront ci-après désignées comme les Souscripteurs.

Les procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire des Souscripteurs et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Souscripteurs, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Inter Holding II S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tout type d'instrument de dette ou de créance, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés prise conformément à l'article 17 des statuts de la Société (les Statuts). Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant unique/conseil de gérance. Le siège social de la Société peut aussi être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, pourra également ouvrir des bureaux, succursales, centres administratifs et agences dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 20.000 (vingt mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié en vertu d'une décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 17 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la Loi de 1915, acquérir à tout moment ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou par une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 17 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance et chaque gérant se voit attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les conditions du mandat de chacun des gérants.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil de gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté dans les cas d'urgence, une convocation écrite à toutes les réunions du conseil de gérance sera donnée à tous les gérants, par lettre, télégramme, télécopie ou télex, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure de la dite réunion.

Les gérants peuvent renoncer à la convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été dûment informés sur l'ordre du jour de la réunion. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions

tenuës à une date et un endroit prévus lors d'une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance. Les réunions seront tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation, et devront avoir lieu à Luxembourg.

Chaque gérant peut participer et voter à une réunion du conseil de gérance en nommant comme mandataire un autre gérant par lettre, télécopie, télégramme, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues, à condition toutefois qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et si au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B sont présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité des voix exprimées.

Chaque gérant peut participer et voter aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo conférence, ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent être identifiées et délibérer. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. De telles décisions écrites seront réputées être prises au Luxembourg.

Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera tenu au siège social de la Société et qui sera signé par tous les gérants physiquement présents. Les éventuelles procurations resteront annexées au procès-verbal correspondant.

Art. 14. Représentation – Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, pourvu que les dispositions du présent article 14 aient été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, et notamment d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et d'un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 15. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi de 1915.

Art. 16. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et dates indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 17. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. La nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un

document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant unique ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Distribution des bénéfices, Réserves. Les bénéfices bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 21. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts, conformément à l'article 17 des présents Statuts.

Art. 22. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Commissaire aux comptes agréé – Réviseur d'entreprises agréé ou Cabinet de révision agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 24. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera aujourd'hui et se terminera le 31 mars 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été établis, les Souscripteurs représentés comme indiqué ci-dessus déclarent souscrire en espèces à 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, pour un prix de souscription de EUR 1 (un euro) par part sociale et un montant de souscription total de EUR 20.000 (vingt mille euros).

Les parts sociales ont été souscrites par:

Adam Charles Mackie, susmentionné:	10.000 (dix mille) parts sociales, et
Ashley James Mackie, susmentionné:	<u>10.000 (dix mille) parts sociales</u>
Total:	20.000 (dix mille) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 20.000 (vingt mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les Souscripteurs représentant la totalité du capital souscrit de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1) Les membres du conseil de gérance de la Société sont au nombre de cinq. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- avec un pouvoir de signature A:

a) M. Ashley James Mackie, administrateur de sociétés, né le 27 février 1969 à Exeter, en Grande-Bretagne, ayant son adresse privée au 22, route du Lac, 1094 Paudex, en Suisse; et

b) M. Adam Charles Mackie, administrateur de sociétés, né le 17 mai 1972 à Leamington, en Grande-Bretagne, ayant son adresse privée au 42, avenue de l'Elysée, 1006 Lausanne, en Suisse; et

- avec un pouvoir de signature B:

a) M. Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1947 à Strang Jetzt Bad Rothenfelde, en Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; et

b) M. Federigo Cannizzaro, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1964 à La Spezia, en Italie, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, à L-1371 Luxembourg; et

c) M. Ludovic Blettery, né le 1 mars 1979 à Roanne, en France, ayant son adresse professionnelle au 18, rue Robert Stümper (immeuble B), à L-2557 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des Souscripteurs l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Souscripteurs, connu du notaire par ses nom, prénom, civilité et domicile, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lamaud, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17147. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012009626/453.

(120010700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Global Investment & Consultancy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 128.361.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30.12.2011

Les actionnaires de la société GLOBAL INVESTMENT & CONSULTANCY S.A. réunis le 30.12.2011 au siège social a décidé ce qui suit:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne sont pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qu'il appartiendra.

Fait à Luxembourg, le 30.12.2011.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Référence de publication: 2012012852/23.

(120015148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Goodman Edelweis Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 161.985.

EXTRAITS

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Changement d'adresse concernant l'associé suivant:

Il est noté qu'en date du 1^{er} décembre 2011, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l.. SICAR a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Mailys Egan
Mandataire

Référence de publication: 2012012853/20.

(120014833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Groupement de réviseurs indépendants (G.R.I.) G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg C 74.

—
DISSOLUTION

1. Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Membres tenue en date du 14 décembre 2011 que

- Le Groupement d'Intérêt Economique a été mis en liquidation,
- Les Gérants ont été nommés Liquidateurs du Groupement
- Les Liquidateurs se sont vu attribuer les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 19 à 25 de la loi du 25 mars 1991 relative aux Groupement d'Intérêts Economique

2. Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Membres tenue en date du 19 décembre 2011 que:

- Le rapport de liquidation ainsi que les comptes de liquidation ont été approuvés
- Les liquidateurs ont reçu décharge pour l'exécution de leurs mandats,
- Les résultats de la liquidation ont été répartis entre les membres. Les sommes et valeurs revenant aux Créanciers et aux Membres qui ne sont pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à l'ancien siège social, au profit de qui il appartiendra,
- La clôture de la liquidation a été prononcée,
- Les livres sociaux ont été déposés et seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social du Groupement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Les liquidateurs

Référence de publication: 2012012861/27.

(120014709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Investment Corp, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 108.072.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2011

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur actuel de la Société, Monsieur Alexander PETRENKO, avec effet au 27/04/2011, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat de l'administrateur délégué de la Société, Monsieur Alexander PETRENKO, avec effet au 27/04/2011, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2017.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du changement de dénomination sociale de commissaire aux comptes de la société de «Dune» Sàrl en «Dune Expertises» Sàrl et décide de renouveler son mandat du commissaire, avec effet au 27/04/2011, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2017.

Pour extrait
La société

Référence de publication: 2012012910/21.

(120014811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.